

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 01

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 OCTOBRE 2019

Le jeudi 28 mai 2020 à 09h00, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à *unanimité*.

DECIDE

Article unique – D'approuver le compte rendu du Conseil d'administration du mercredi 30 octobre 2019.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du jeudi 28 mai 2020.

Pour le Président

Par délégation

Hélène SIRDER



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 02

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2020

Le jeudi 28 mai 2020 à 09h00, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Héléne SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 – D'approuver le programme d'activités 2020 ;

Article 2 - D'autoriser la directrice par intérim de l'Office de l'Eau à lancer et conclure les marchés publics afférents aux actions du programme et les avenants ci-rapportant ;

Article 3 - D'autoriser la directrice par intérim de l'Office de l'Eau à signer les conventions afférentes aux actions du programme et les avenants ci-rapportant.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du jeudi 28 mai 2019.

Pour le Président

Par délégation

Héléne SIRDER



OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N°CA-OEG/20/0

PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU 2ème PPI

Le jeudi 28 mai 2020 à 09h00, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de Commission Permanente de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CA-OEG/13/26 du 10/12/2013 approuvant le programme pluriannuel d'interventions 014-2020 ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement

DECIDE

Article unique - D'accorder une aide financière aux projets présentés en séance plénière selon les modalités définies dans les arrêtés de subvention signés par la Directrice par intérim.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du jeudi 28 mai 2020

Pour le Président

Par délégation



Hélène SIRDER

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2020

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 03

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 8

Bénéficiaire	Projet	Montant TOTAL	Montant ATTRIBUE	%	Axe	Votation
Demande initiale						
Communauté des communes de l'Est guyanais (CEEG)	Etude d'accompagnement au transfert des compétences «eau potable et assainissement»	120 000,00	48 000,00	40,0%	1	Unanimité
			48 000,00	40,0%	2	
Commune de MARIPA-SOULA	Alimentation AEP- opérations BW1a_ VHM1a et Bw6bis	646 000,00	264 400,00	40,9%	1	Unanimité
Commune de MARIPA-SOULA	Renforcement et sécurisation des ressources en eau du bourg de MaripaSoula (opération BW1b_TF tranche ferme) Phase 1	2 964 798,00	400 000,00	13,5%	1	Unanimité
Commune de MARIPA-SOULA	Renforcement et sécurisation des ressources en eau du bourg de MaripaSoula (opération BW1b_TC tranche conditionnelle) Phase 2	2 427 941,00	400 000,00	16,5%	1	Unanimité
Communauté d'Agglomération du Centre Littoral	Réalisation d'une STEU de type FPV à Macouria-Maillard	2 116 892,50	254 027,10	12,0%	2	Unanimité
Laboratoire EDB Université Paul Sabatier	Identifier la faune aquatique et Quantifier l'abondance des espèces en danger dans les cours d'eau de Guyane : des enjeux forts pour la Conservation de la Nature (IQCN)	73 585,00	8 900,00	12,1%	3	Unanimité
GREEN Agency International	Green Days édition 2019	22 500	4 000	17,8 %	5	Unanimité
IDEAL Connaissance	2 ^{ème} édition des assises Antilles-Guyane de l'ANC	143 030	20 000	14,0 %	5	Unanimité

Lycée professionnel Max Joséphine	Classe de mer	2 700	2 160	80,0 %	5	Unanimité
Avenant financier						
Commune de MANA	Alimentation en eau potable du tronçon CD n°10 Charvein-Javouhey 1ère tranche : secteur Charvein Subvention 2018-06	670 000	100 000	14,9	1	Unanimité
Commune YALIMAPO d'AWALA-	Mise en place du service d'assainissement collectif des eaux usées Subvention 2018-07	282 755	39 000	15,0 %	2	Unanimité

Exercice	N° pièce /date PEC	N° d'ordre	Nom débiteur	Objet du titre	Annulation sur titre	Annulation
2017	Bordereau titre 22 Titre 91 Date d'émission 15/11/2017	1	Société des Carrières du Galion	Redevance pollution de l'eau 2016	28 259,99 €	Partielle
Total des annulations à inscrire au chapitre 673					61 605,77 €	

Article 2 – La Directrice par intérim de l'Office de l'Eau et le Payeur de la CTG sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du jeudi 28 mai 2020.

Pour le Président
Par délégué


Hélène SIRDER



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 05

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le jeudi 28 mai 2020 à 09h00, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 – D'approuver le nouveau tableau des emplois permanents de l'Office de l'Eau tel qu'indiqué en annexe.

Article 2 – La dépense sera imputée sur le budget de l'Office de l'Eau.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du jeudi 28 mai 2020.

Pour le Président

Par délégation


Hélène SIRDER

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2020**OFFICE DE L'EAU DE GUYANE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS****DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 04**

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DE L'ANNULATION DE TITRES SUR EXERCICES ANTERIEURS

Le jeudi 28 mai 2020 à 09h00, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de l'Assemblée plénière de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par Intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président,

Le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 – De procéder à l'annulation de titres sur les exercices 2016 à 2019 ainsi qu'il suit :

Exercice	N° pièce Idote PEC	N° d'ordre	Nom débiteur	Objet du titre	Annulation sur titre	Annulation
2016	Bordereau titre 21 Titre 49 Date d'émission 17/11/2016	1	AFB	Subvention de fonctionnement	22 500,00 €	Totale
2017	Bordereau titre 18 Titre 69 Date d'émission 15/11/2017	1	COGUMER	Redevance pollution de l'eau 2016	9 211,00 €	Totale
2019	Bordereau titre 9 Titre 22 Date d'émission 05/09/2019		COGUMER	Redevance pollution de l'eau 2019	1 634,78 €	Totale

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COLLECTIF

29 MAI 2020

ARRIVEE

.....

Exercice	N° pièce /date PEC	N° d'ordre	Nom débiteur	Objet du titre	Annulation sur titre	Annulation
2017	Bordereau titre 22 Titre 91 Date d'émission 15/11/2017	1	Société des Carrières du Galion	Redevance pollution de l'eau 2016	28 259,99 €	Partielle
Total des annulations à inscrire au chapitre 673					61 605,77 €	

Article 2 – La Directrice par intérim de l'Office de l'Eau et le Payeur de la CTG sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du jeudi 28 mai 2020.

Pour le Président
Par délégué


Hélène SIRDER



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 06

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
28 MAI 2020

Le mardi 23 juin 2020 à 09h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement,

DECIDE

Article unique – D'approuver le compte rendu du Conseil d'Administration du jeudi 28 mai 2020.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 23 juin 2020.

Pour le Président
Par délégation

The image shows a blue ink signature of Hélène SIRDER over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and bottom, and 'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE' in the center. There are also two small stars on either side of the central text.

Hélène SIRDER

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 07

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le mardi 23 juin 2020 à 9h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Héléne SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement,

DECIDE

Article 1 – D'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

	<i>Résultats exercices précédents</i>		<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Restes à réaliser</i>		<i>Résultat global</i>
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	
<i>Fonctionnement</i>	7 613 443,98	0,00	8 820 440,14	0,00	2 139 606,24	6 680 833,90
<i>Investissement</i>	225 475,14	0,00	107 052,36	0,00	25 960,70	81 091,66
<i>Total</i>	7 838 919,12	0,00	8 927 492,50	0,00	2 165 566,94	6 761 925,56

Article 2 – De constater sa concordance avec le compte de gestion du comptable.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 23 juin 2020.

Pour le Président

Par délégation



Hélène SIRDER

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "LE DIRECTEUR DE LA CAU" and "FRANCAISE" with a star on either side. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 08

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le mardi 23 juin 2020 à 9h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Héléne SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à

DECIDE

Article unique – D'approuver l'affectation des résultats comme suit :

001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	107 052,36 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	8 820 440,14 €
1068 – EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	0,00 €

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 23 juin 2020.

Pour le Président

Par délégation

Héléne SIRDER

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 09

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU BUDGET UNIQUE 2020

Le mardi 23 juin 2020 à 9h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à

DECIDE

Article 1 – De voter le budget unique de l'exercice 2020 qui s'élève aux montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	183 686,22 €	183 686,22 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 677 640,14 €	12 677 640,14 €
TOTAL BUDGET	12 861 326,36 €	12 861 326,36 €

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 23 juin 2020

Pour le Président

Par délégation

Hélène SIRDER



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 10

PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU 2^{ème} PPI

Le mardi 23 juin 2020 à 9h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CA-OEG/13/26 du 10/12/2013 approuvant le programme pluriannuel d'interventions 2014-2020 ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim ;

Vu le rapport du Président.

DECIDE

Article unique - D'accorder une aide financière aux projets présentés en séance plénière selon les modalités définies dans les arrêtés de subvention signés par la Directrice par intérim.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 23 juin 2020

Pour le Président

Par délégation

Hélène SIRDER



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2020

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 10

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents ou représentés : 7

Bénéficiaire	Projet	Montant TOTAL	Montant ATTRIBUE	%	Axe	Votation
Demande initiale						
Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)	Travaux d'extension et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la CACL - lotissement Champs Virgile phase 3	262 500,00	108 000,00	41,1%	1	Unanimité
Commune de Commune des Savanes (CCDS)	Elaboration des schémas directeurs d'assainissement des communes d'Iracoubo & de Saint-Elie	112 900,00	80 000,00	70,9%	2	Unanimité
Commune de Commune des Savanes (CCDS)	Structuration du SPANC : phase 2 Outils de communication	17 843,00	14 274,00	80,0%	2	Unanimité
Commune de MARIPA-SOULA	Renforcement des SP d'assainissement (collectif et non collectif)	210 000,00	189 000,00	90,0%	2	Unanimité
Conservatoire du Littoral	Livret pédagogique sur la Savane Sarcelle	39 900,00	3 900,00	9,8%	5	Unanimité

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 12

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

**PORTANT APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23
JUN 2020**

Le mardi 24 novembre 2020 à 15h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-69 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à *unanimité*

DECIDE

Article unique - D'approuver le compte rendu du Conseil d'Administration du mardi 23 juin 2020.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 24 novembre 2020.



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 13

Pour :
Contre :
Abstention :

PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU 2^{ème} PPI

Le mardi 24 novembre 2020 à 15h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CA-OEG/13/26 du 10/12/2013 approuvant le programme pluriannuel d'interventions 2014-2020 ;

Vu les propositions de la Directrice par Intérim ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement.

DECIDE

Article unique - D'accorder une aide financière aux projets présentés en séance plénière selon les modalités définies dans les arrêtés de subvention signés par la Directrice par intérim.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 24 novembre 2020.





THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
TEL: 773-936-3300

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 13

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents ou représentés : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Bénéficiaire	Projet	Montant TOTAL	Montant ATTRIBUE	%	Axe	Votation
Demande initiale						
Commune d'APATOU	Révision du schéma directeur d'alimentation en eau potable et assistance au renouvellement de la DSP	170 000	153 000	90,0%	1	Unanimité (8/8)
CACL	Etude de diagnostics des réservoirs de stockage en eau potable de la CACL (communes de l'île de Cayenne)	48 530	33 971	70,0%	1	Unanimité (8/8)
CACL	Travaux d'extension du réseau d'AEP à Macouris Mérité (avenue Boeur Couronné)					Dossier ajourné par les administrateurs
Commune de PAPAÏXTON	Alimentation en eau potable- travaux d'urgence- équipement léger du forage F3	125 000	67 500	54,0%	1	Unanimité (8/8)
Commune de SAINT-LAURENT	Alimentation en eau potable du village Sparouine – tranche 1 Adduction d'eau brute et réseau de distribution d'eau potable	1 500 000	202 500	13,5%	1	Unanimité (8/8)
Commune de SAINT-LAURENT	Alimentation en eau potable du village Sparouine – tranche 2 Réalisation de l'UPEP et du réservoir	1 900 000	258 500	13,5%	1	Unanimité (8/8)
Commune de SAINT-LAURENT	Etude de faisabilité pour la desserte en eau potable du carrefour Margot et de la RD9	70 000	56 000	80,0%	1	Unanimité (8/8)
Collège Paul Kapet	Goûters zéro-déchets et mise en place de bornes fontaines	21 291	6 300	29,6%	1 & 5	Unanimité (8/8)
CACL	Actualisation du schéma directeur d'assainissement (SDA) des eaux usées	200 000	140 000	70,0%	2	Unanimité (8/8)
CACL	Aide aux particuliers de la CACL : réhabilitation des dispositifs d'ANC (article 4 de la délibération CA-OEG 19/19 du 16 juillet 2019)		600 000		2	Unanimité (8/8)
CACL	Aide aux particuliers de la CACL : raccordement au RPEU (article 3 de la délibération CA-OEG 19/19 du 16 juillet 2019)		600 000		2	Unanimité (8/8)
CCDS	Aide aux particuliers de la CCDS : réhabilitation des dispositifs d'ANC (article 4 de la délibération CA-OEG 19/19 du 16 juillet 2019)		500 000		2	Unanimité (8/8)
Commune de GRAND-SANTI	Révision du schéma directeur d'assainissement (SDA) des eaux usées	100 000	90 000	90,0%	2	Unanimité (8/8)

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

7 DEC. 2020

ARRIVÉE

Transmis A.....

Service	Projet	Montant LC A	Montant ATR 2017	%	Age	Votation
COMPTABILITE ET FINANCE	Etude d'impact du système d'information des services sociaux (SIS SA) des communes	100 000	80 000	80,0%	2	Unanimité (8/8)
INDUSTRIE, RECOUVREMENT ET TRAVAIL SOCIAL	Etude d'impact des taxes de Rôles des Communes dans le secteur de l'Etat	148 500	60 000	40,4%	3	Unanimité (8/8)
STRATEGIE	Service Social de Base : Education, Travail et Développement Rural		120 000		5	Unanimité (8/8)
Avant financier						
COIRG	Rehabilitation de la route de l'aéroport Félix Eboué (réaffectation 2016-10)	610 000	200 000	32,8%	4	Unanimité (8/8)

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 14

Failli
Contre
Assentiment

**PORTANT SUR LE CHOIX D'UN SCENARIO DES TAUX DE REDEVANCE
ET APPROBATION DU PROJET DE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION PPI-
OEG 2021-2027**

Le mardi 24 novembre 2020 à 15h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2007-01 du Comité de bassin du 23/10/2007 attribuant à l'Office de l'Eau de Guyane la mission de programmation et de financement de travaux ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, a

DECIDE

Article 1_ De choisir les taux de redevance du scénario 4 pour le prochain programme pluriannuel de l'Office de l'Eau de Guyane.

Article 2_ D'approuver les objectifs stratégiques du programme pluriannuel d'intervention 2021-2027 (projet de 3ème PPI)

Article 3_ De saisir le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Guyane pour avis conforme sur les taux de redevances du scénario choisi à l'article 1 ainsi que sur le projet de 3ème programme d'intervention de l'Office de l'Eau pour les années 2021 à 2027.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 24 novembre 2020.

Pour le Président
Par délégation
Hélène SIRDER





ARRIVÉE

Usages domestiques

unité	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Prélèvements d'eau destinés à l'alimentation en eau potable	0,20	0,25	0,30	0,35	0,35	0,35	0,35
Pollution de l'eau destinée à l'usage domestique	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Modernisation des réseaux de collecte	0,028	0,026	0,026	0,026	0,026	0,026	0,026

Usages non domestiques

Redevances pour prélèvements sur la ressource en eau

unité	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Irrigation de terres agricoles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres activités économiques	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5

Redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique

Activités industrielles	Tableau spécifique de taux décomposé en page suivante						
ACTIVITÉ D'ÉNERGIE	3	3	3	3	3	3	3
Modernisation des réseaux de collecte	0,013	0,013	0,013	0,013	0,013	0,013	0,013

Pollutions diffuses

Substances très toxiques, toxiques, cancérogènes, tératogènes ou mutagènes	Taux nationaux						
Substances dangereuses pour l'environnement	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg
Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille minérale	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg

Redevances pour protection du milieu aquatique

Personne majeure qui se livre à l'exercice de la pêche, pendant une année	€/personne	10	10	10	10	10	10
Personne qui se livre à l'exercice de la pêche, pendant sept jours consécutifs	€/personne	4	4	4	4	4	4
Personne qui se livre à l'exercice de la pêche, à la journée	€/personne	1	1	1	1	1	1
Supplément annuel par personne qui se livre à l'exercice de la pêche de la pêche de l'abreuvoir d'urgence, du station et de la suite de mer	€/personne	20	20	20	20	20	20

SCENARIO 4

Tableau spécifique des lieux décomposés pour la pollution non domestique

Éléments de pollution	unité	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Matières en suspension (MES)	kg	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
Déchet chimique et oxygène (DCO)	kg	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15
Déchet biochimique et oxygène (DBO)	kg	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30
Acide nitreux	kg	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35
Acide oxygène nitreux et nitrique	kg	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15
Phosphore total organique (PTO)	kg	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Métaux	kg	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Métaux résiduels (résidus de métaux lourds)	kg	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
Toxiques et autres	kg	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	kg	15	15	15	15	15	15	15
Contaminants halogénés secondaires sur chapeau anti	kg	6.50	6.50	6.50	6.50	6.50	6.50	6.50
Contaminants halogénés aromatiques sur chapeau anti	kg	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
Sols classés	ha	0.08	0.08	0.08	0.08	0.08	0.08	0.08
Champs agricoles en culture	ha	4.25	4.25	4.25	4.25	4.25	4.25	4.25
Champs agricoles en jachère	ha	85	85	85	85	85	85	85

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 DECEMBRE 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 15

Pour S

Contre

Abstention

**PORTANT APPROBATION DES TAUX DE REDEVANCES DU 3^{ème} PPI
2021-2027**

Le mardi 22 décembre 2020 à 10h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CA-OEG/20/14 du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau de Guyane 24 novembre 2020 portant sur le choix du scénario 4 des taux de redevances et approuvant le projet de programme pluriannuel d'interventions PPI-OEG 2021-2027

Vu la délibération 2007-01 du Comité de bassin du 23/10/2007 attribuant à l'Office de l'Eau de Guyane la mission de programmation et de financement de travaux ;

Vu la délibération 2020-02 du Comité de l'Eau et de la Biodiversité donnant un avis conforme sur le scénario de taux de redevances

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité

DECIDE

Article unique_ D'approuver les taux de redevances du 3ème programme pluriannuel d'interventions 2021-2027 de l'Office de l'Eau de Guyane qui sont énoncées ci-annexés.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 22 décembre 2020.



Pour le Président

Par délégation

Hélène SIRDER

Hélène SIRDER

— — — — —

— — — — —

SCENARIO 4

Tableau récapitulatif des taux décomposés pour la pollution non domo aliène

Eléments de la pollution		unité	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nitrates en suspension (NLS)		kg	1 20	0 70	0 70	0 20	0 20	0 20	0 20
Demande chimique en oxygène (DCO)		kg	1 45	0 75	0 15	0 45	0 15	0 15	0 15
L'azote biologique (oxygène en azote) (BOA)		kg	0 30	0 00	0 30	0 20	0 30	0 30	0 30
Azote total :		kg	0 35	0 00	0 35	0 25	0 35	0 35	0 35
Azote oxyde nitrates		kg	0 45	0 15	0 15	0 15	0 15	0 15	0 15
Oxygène dissous (oxygène sur l'eau)		kg	4 00	4 00	4 00	1 00	4 00	1 00	4 00
Verre et autres métaux minéraux et solides		kg	4 80	4 80	4 90	1 80	4 80	1 80	4 80
Verre et autres métaux minéraux et solides		kg	3 00	3 00	3 00	0 00	3 00	3 00	3 00
Toxicité aqueuse		équivalents	5 00	6 00	6 50	0 00	6 50	6 50	6 50
Toxicité totale (azote + oxygène + verre et solides)		équivalents	15	15	15	15	15	15	15
Oxygène biologique (oxygène sur l'eau) (BOA)		kg	0 30	0 00	0 30	0 20	0 30	0 30	0 30
Oxygène chimique (oxygène sur l'eau) (COA)		kg	1 15	0 75	0 15	0 25	0 15	0 15	0 15
Oxygène total (oxygène sur l'eau) (TOA)		kg	1 45	0 75	0 45	0 45	0 45	0 45	0 45
Oxygène dissous (oxygène sur l'eau) (DOA)		kg	4 00	4 00	4 00	1 00	4 00	1 00	4 00
Oxygène total (oxygène sur l'eau) (TOA)		kg	5 45	4 75	4 45	1 45	4 45	1 45	4 45

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 DECEMBRE 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 16

Pour 5

Contre

Abstention

**PORTANT APPROBATION DU TROISIEME PROGRAMME PLURIANNUEL
D'INTERVENTION DE L'OFFICE DE L'EAU 2021-2027**

Le mardi 22 décembre 2020 à 10h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE employé.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CA-OEG/20/14 du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau de Guyane 24 novembre 2020 portant sur le choix du scénario 4 des taux de redevances et approuvant le projet de programme pluriannuel d'interventions PPI-OEG 2021-2027

Vu la délibération 2007-01 du Comité de bassin du 23/10/2007 attribuant à l'Office de l'Eau de Guyane la mission de programmation et de financement de travaux ;

Vu la délibération 2020-03 du Comité de l'Eau et de la Biodiversité donnant un avis favorable sur le projet de PPI-OEG 2021-2027

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

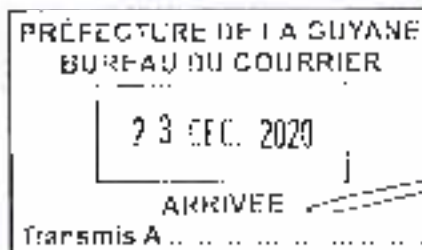
Vu le rapport du Président.

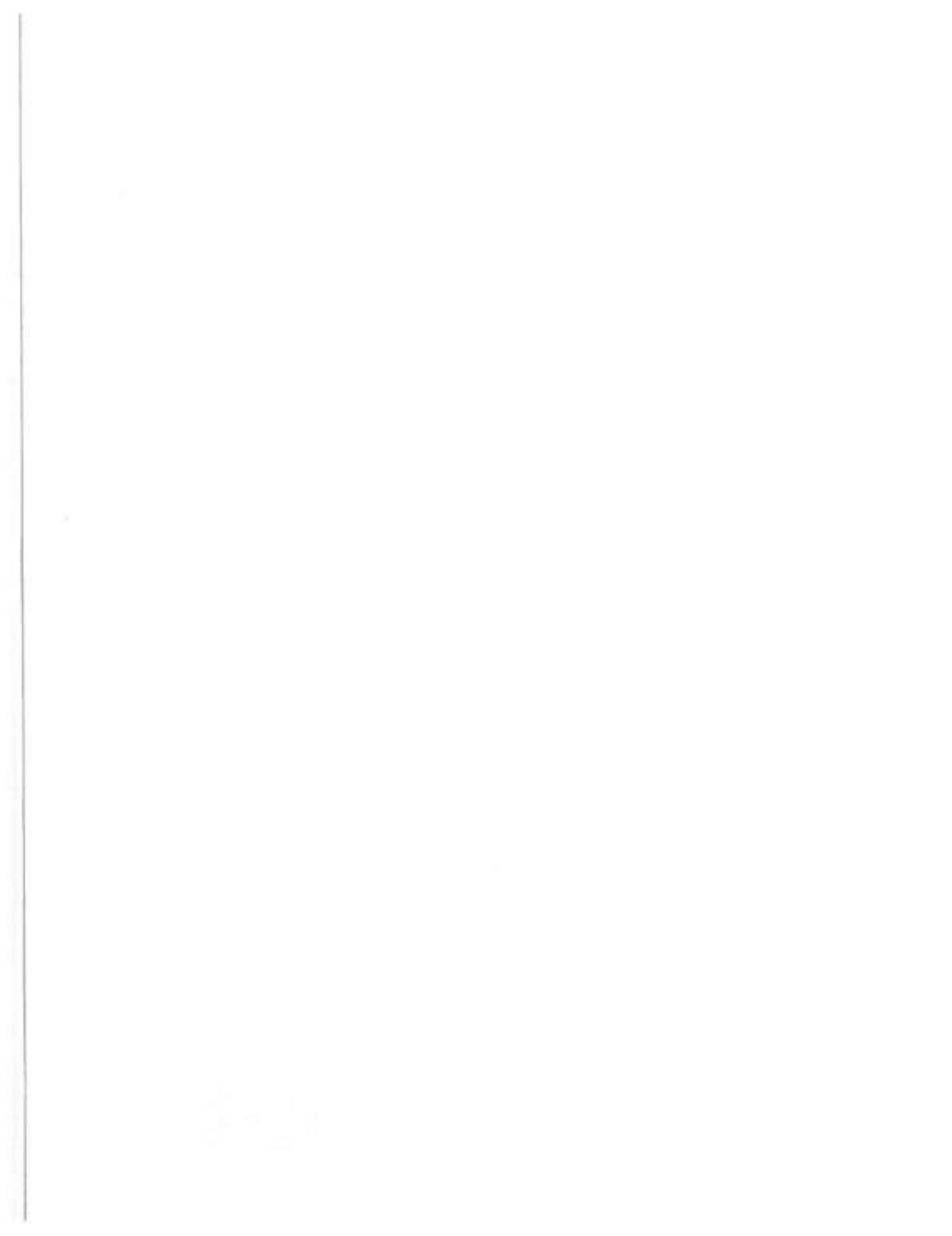
Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité

DECIDE

Article unique D'approuver le 3ème programme pluriannuel d'intervention 2021-2027 de l'Office de l'Eau de Guyane.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 22 décembre 2020.





OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 17

PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU 2^{ème} PPI

Le mardi 22 décembre 2020 à 10h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CA-OEG/13/26 du 10/12/2013 approuvant le programme pluriannuel d'interventions 2014-2020 ;

Vu les propositions de la Directrice par Intérim ;

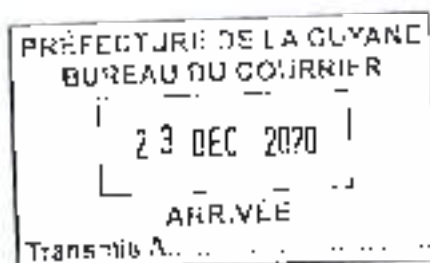
Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement.

DECIDE

Article unique - D'accorder une aide financière aux projets présentés en séance plénière selon les modalités définies dans les arrêtés de subvention signés par la Directrice par intérim.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 22 décembre 2020



Pour le Président
par délégation

Hélène SIRDER

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 17

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

Bénéficiaire	Projet	Montant TOTAL	Montant ATTRIBUE	%	Axe	Votation
Demande initiale						
Commune de REGINA	Diagnostic préalable au SDA : inspection télevisuelle des réseaux de collecte des eaux usées	111 826 €	44 730 €	40,0%	2	5/5 unanimité
CCEG	Appui à la montée en compétence de la charge de mission eau & assainissement de la CCEG : financement de formation	1 690 €	636 €	40,0%	1	5/5 unanimité
			636 €	40,0%	2	
Avenant financier						
CCIRG	Réhabilitation de la lequne de l'aéroport Félix Eboué (subvention 2018-10) (avenant financier)	47 166 €	30 015 €	63,6%	4	5/5 unanimité



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 DECEMBRE 2020

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 18

Page 5

Contre

Annulé

PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2020

Le mardi 22 décembre 2020 à 10h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à *l'unanimité*

DECIDE

Article unique – De voter la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 de l'Office de l'Eau de Guyane qui suit :

DECISION MODIFICATIVE 2020 N°1



Section de fonctionnement

Recettes en section de fonctionnement

CHAPITRE	Article	Libellé	BUDGET 2020	DIMINUTION SUR CREDITS	AUGMENTATION SUR CREDITS	NOUVEAU BUDGET
73		IMPOTS ET TAXES (sauf impôts locaux)	2 087 200,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	3 087 200,00 €
73	737811	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	710 000,00 €		800 000,00	1 510 000,00 €
	7378121	Redevances pour pollutions de l'eau	950 000,00 €		900 000,00	1 850 000,00 €
	7378122	Redevances pour pollutions diffuses	50 000,00 €			50 000,00 €
	737813	Redevances pour modernisation des réseaux de collecte	100 000,00 €		100 000,00	200 000,00 €
	737815	Redevances obsolescences sur les cours d'eau	277 200,00 €			277 200,00 €
74		DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 780 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 780 000,00 €
74	74716	Autres participations Etat	1 700 000,00 €			1 700 000,00 €
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	60 000,00 €	29 400,00 €	0,00 €	30 600,00 €
75	7588	Autres produits de gestion courante	60 000,00 €	29 400,00		30 600,00 €
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	29 400,00 €	29 400,00 €
77	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			29 400,00	29 400,00 €
042		OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			3 927 200,00 €	29 400,00 €	1 244 000,00 €	5 672 200,00 €
R012 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE OU ANTICIPE			0 320 400,14 €			0 320 400,14 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			12 677 600,14 €			14 492 600,14 €

Dépenses en section de fonctionnement

CHAPITRE	Article	Libellé	BUDGET 2009	MODIFICATION CREDITS COURANTS	AUGMENTATION SUR CREDITS	NOUVEAU BUDGET
014		CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 776 002,17 €	36 499,80 €	6 16 350,80 €	3 387 852,77 €
014	60811	Eau assainissement	500,00 €			500,00 €
	60812	Energie - Electricité	2 500,00 €		500,00 €	3 000,00 €
	60822	Carburants	13 000,00 €			13 000,00 €
	60823	Alimentation	1 000,00 €			1 000,00 €
	60832	Fournitures de petit équipement	10 000,00 €			10 000,00 €
	60835	habillement et vêtements de travail	1 000,00 €			1 000,00 €
	6084	Fournitures administratives	12 000,00 €			12 000,00 €
	611	Contrats de prestations de services	109 833,33 €	6 450,00 €		103 383,33 €
	6132	Locations immobilières	170 000,00 €	30 080,00 €		140 000,00 €
	6135	Locations mobilières	2 000,00 €			2 000,00 €
	61051	Assurance mobilier roulant	8 000,00 €			8 000,00 €
	6106	Entretien	35 000,00 €			35 000,00 €
	6151	Mutuelles / primes d'assurances	17 000,00 €		250,00 €	17 250,00 €
	617	Etudes et recherches	2 018 583,90 €		580 000,00 €	2 598 583,90 €
	6182	Documentation générale et technique	8 000,00 €			8 000,00 €
	6183	Frais de formation	45 000,00 €			45 000,00 €
	6184	Participation à des organismes de formation	18 000,00 €			18 000,00 €
	6185	Frais de colloques et de séminaires	39 000,00 €			39 000,00 €
	6188	Autres frais divers	1 100,00 €			1 100,00 €
	6225	Intérets aux comptes et régularité	800,00 €			800,00 €
	62708	Autres honoraires, conseils	20 000,00 €			20 000,00 €
	6228	Impression et communication	284,94 €			284,94 €
	6231	Années et conférences	40 000,00 €			40 000,00 €
	6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00 €			2 500,00 €
	6233	Foras et expositions	15 000,00 €			15 000,00 €
	6234	Receptions	1 000,00 €			1 000,00 €
	6236	Catalogues et imprimés et publications	30 000,00 €			30 000,00 €
	6238	Frais divers de publicité	9 000,00 €		10 000,00 €	19 000,00 €
	6241	Transports de biens	3 000,00 €			3 000,00 €
	6245	Transports express et personnes				0,00 €
	6247	Transports collectifs de personnel	12 000,00 €			12 000,00 €
	6251	Voyages, déplacements et séjours	15 000,00 €			15 000,00 €
	6255	Frais de déménagement	800,00 €			800,00 €
	6261	Frais d'infirmité journalière	20 000,00 €		17 000,00 €	37 000,00 €
	6262	Frais de télécommunications	32 000,00 €			32 000,00 €
	6282	Frais de gardiennage	20 000,00 €			20 000,00 €
	6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00 €			20 000,00 €
	6354	Droits d'enregistrement et timbre	32 000,00 €			32 000,00 €
	637	Autres taxes, contributions et versements	0,00 €		1 300,00 €	1 300,00 €

CHAPITRE	Article	Libellé	BUDGET 2009	DÉFICIT/EXCÉDENT SUR CREDITS D'UNIVERS	REQUERTEMENT SUR CREDITS	MOUVEMENT BUDGETAIRE
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSOCIÉS		1 211 940,00 €	0,00 €	0,00 €	1 211 940,00 €
012	0215	Autres services extérieurs	1 500,00 €			1 500,00 €
	0300	Contributions d'impôts et taxes	15 000,00 €			15 000,00 €
	0305	Autres impôts et taxes sur les activités	3 000,00 €			3 000,00 €
	0411	Rémunérations personnelles	240 000,00 €			240 000,00 €
	0412	Rémunérations personnelles des agents temporaires	1 000,00 €			1 000,00 €
	0415	NDP	2 500,00 €			2 500,00 €
	0416	Autres rémunérations	20 000,00 €			20 000,00 €
	0417	Rémunérations des étudiants	350 000,00 €			350 000,00 €
	0421	Contributions URSSAF	10 000,00 €			10 000,00 €
	0425	Contributions aux cotisations de retraite	15 000,00 €			15 000,00 €
	0426	Contributions aux cotisations de retraite	30 000,00 €			30 000,00 €
	0428	Autres cotisations sociales	1 000,00 €			1 000,00 €
	0430	Contributions aux cotisations sociales	1 500,00 €			1 500,00 €
	0431	Prévisions sociales des cotisations de retraite	600 000,00 €			600 000,00 €
	0432	Prévisions sociales des cotisations de retraite	1 500,00 €			1 500,00 €
	0433	Autres cotisations sociales	1 300,00 €			1 300,00 €
	0434	Autres cotisations sociales des étudiants	10 000,00 €			10 000,00 €
0435	Autres cotisations sociales	18 000,00 €			18 000,00 €	
Chapitre 05	AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		6 614 587,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €	7 614 587,00 €
05	0505	Subventions de fonctionnement des établissements	4 415 000,00 €			4 415 000,00 €
	0508	Subventions de fonctionnement des établissements	600 000,00 €		1 100 000,00 €	1 700 000,00 €
	0509	Subventions de fonctionnement aux personnes handicapées et aux personnes âgées	1 000 000,00 €			1 000 000,00 €
	0508	Autres charges	1 000,00 €			1 000,00 €
Chapitre 07	CHARGES EXCEPTIONNELLES		50 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	90 000,00 €
07	0701	Charges exceptionnelles	5 000,00 €			5 000,00 €
	0702	Charges exceptionnelles	45 000,00 €		40 000,00 €	85 000,00 €
Chapitre 023	VIREMENT À LA SECTION INVESTISSEMENT		20 000,00 €		61 140,00 €	81 140,00 €
Chapitre 042	OPÉRATIONS D'AMORTISSEMENT ET PROVISIONS		48 633,88 €	0,00 €	20 000,00 €	68 633,88 €
042	5611	Opérations d'amortissement et provisions immobilisations incorporelles	48 633,88 €		20 000,00 €	68 633,88 €
	5612	Opérations d'amortissement et provisions immobilisations corporelles	10 518 011,90 €	21 450,00 €	1 816 400,00 €	12 354 861,90 €
		RECETTES FINANCIÈRES	2 132 000,00 €			2 132 000,00 €
		TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 071 040,14 €			19 071 040,14 €

Section d'investissement

Recettes en section d'investissement

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2020	DIMINUTION SUR CREDITS	AUGMENTATION SUR CREDITS	NOUVEAU BUDGET
Chapitre 021		VIEIEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 000,00 €		01 100,00 €	21 100,00 €
Chapitre 040		OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 633,86 €	1 000,00 €	21 000,00 €	66 633,86 €
040	20051	Concessions et droits similaires	300,00 €			300,00 €
040	20157	Matériel et outillage technique			20000	20 000,00 €
040	20181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 399,79			5 399,00 €
040	20182	Matériel de transport	23 563,60		1 000,00	25 363,60 €
040	201939	Autre matériel informatique	4 421,83			4 421,83 €
040	201848	Autres matériels de bureau et mobilier	2 661,49			2 661,49 €
040	20185	Matériel de téléphonie	633,30			633,30 €
040	20188	Autres immobilisations corporelles	9 454,05	1 000,00		7 634,05 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			70 695,96 €	1 000,00 €	02 100,00 €	157 735,96 €
R 001 SOLDE DE DEBITATION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			107 052,36 €			107 052,36 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			183 694,22 €			264 788,22 €

Dépenses en section d'investissement

CHAPITRE	Article	LIBELLE	BUDGET 2020	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS	NOUVEAU BUDGET
Chapitre 20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	18 000,00 €	- €	50 000,00 €	68 000,00 €
20	20051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	18 000,00 €		50 000,00 €	68 000,00 €
Chapitre 21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 000,00 €	- €	14 100,00 €	154 100,00 €
21	2157	Matériel et outillage technique	2 000,00 €		2 100,00 €	4 100,00 €
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 000,00 €			2 000,00 €
	2182	Matériel de transport	112 000,00 €			112 000,00 €
	21839	Autre matériel informatique	10 000,00 €			10 000,00 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobilier	5 000,00 €			5 000,00 €
	2186	Matériel de téléphonie	1 000,00 €			1 000,00 €
	2188	Autres matériels	2 000,00 €		14 000,00 €	16 000,00 €
Chapitre 23		IMMOBILISATIONS EN COURS	2 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €
	23101	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 000,00 €			2 000,00 €
Chapitre 27		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 725,52 €	- €	- €	3 725,52 €
	275	Dépôts et cautionnements versés	3 725,52 €			3 725,52 €
Chapitre 040		OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			157 725,52 €	- €	65 100,00 €	236 825,52 €
RESTE A REALISER en exercice 2019			25 960,70 €			25 960,70 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			183 686,22 €			264 786,22 €

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

23 DEC. 2020

Equilibre budgétaire

SECTION	V	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	238 825,52 €	157 733,86 €
	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	25 960,70 €	
	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		107 052,36 €
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	264 786,22 €	264 786,22 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	12 336 033,00 €	5 657 200,00 €
	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 139 606,24 €	0,00 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		8 820 440,14 €
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 475 639,24 €	14 477 640,14 €
TOTAL DU BUDGET		14 722 426,36 €	14 722 426,36 €

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 22 décembre 2020

Pour le Président
Par déléguation



Hélène SIRDER

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 20

Pour 5

Contre

Abstention

PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT n°1 DE LA CONVENTION-CADRE relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'OEG pour la programmation 2014-2020

Le mardi 22 décembre 2020 à 10h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à *l'unanimité*

DECIDE

Article 1 - D'autoriser la Directrice par intérim à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Office de l'eau et de son cofinancement FEADER pour la programmation 2014-2020 ;

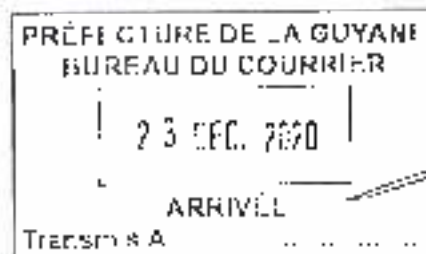
Article 2 - De modifier l'article 1 de la délibération CA-OEG /14 /14 du 26 mai 2014 approuvant la mise à disposition d'une enveloppe financière de 4 640 045 € au PdrG_FEADER 2014-2020 ;

Article 3 - D'acter la mise à disposition de l'enveloppe de 2 766 403,60 € sur la période 2016-2020 ;

Article 4 - D'approuver la mise à disposition de l'enveloppe disponible au 31 décembre 2020 sur les axes 1 à 5 sur la période transitoire de 2 ans (2021-2022) ;

Article 5 - D'approuver le principe de l'augmentation de cette enveloppe en fonction des désengagements des opérations du PPI-OEG 2014-2020

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 22 décembre 2020.



Par le Président

Par délégation

Hélène Sirder
HÉLÈNE SIRDER

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 20 / 21

Roll : 2
Contre :
Absent : 3

**PORTANT APPROBATION DE L'ADHESION DE L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE (OEG) A
L'AGENCE AMAZONIENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA GUYANE
Trajectoire 5.0**

Le mardi 22 décembre 2020 à 10h30, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à

DECIDE

Article 1_ D'approuver l'adhésion de l'Office de l'Eau de Guyane à l'Agence Amazonienne du Développement Durable de Guyane (A2DGuyane) Trajectoire 5.0 en qualité de membre de droit ;

Article 2_ D'approuver les statuts de A2DGuyane - Trajectoire 5.0 ;

Article 3_ D'autoriser la Directrice en exercice à signer tous documents relatifs à la participation de l'OEG à l'A2DGuyane ;

Article 4_ De désigner comme représentant de l'Office de l'Eau de Guyane au conseil d'administration le Directeur ou la Directrice en exercice ;

Article 5_ D'approuver le versement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire. Pour l'année 2020, le montant est de 500,00 €.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 22 décembre 2020.



Per. le Président
Per. Délégation
Hélène SIRDER